



Belfort, le 11 janvier 2019

Contre la destruction du service public défendons ensemble

« une justice pour toutes et tous »

RASSEMBLEMENT DEVANT LE CONSEIL DES PRUD'HOMMES

DU TERRITOIRE DE BELFORT

LE 15 JANVIER 2019 DE 12H A 13H

Le projet de loi de programmation 2018 – 2022 pour la justice démontre la persistance du Gouvernement à privilégier la réduction des coûts au détriment des droits et libertés et de la justice sociale.

Le discours est toujours le même : diminuer la dette de L'Etat, réduire les coûts et les contraintes pour les entreprises et faciliter les licenciements, pour le résultat que l'on connaît : moins de services publics, 630 000 licenciements par an et un chômage toujours à un seuil inacceptable, une précarité qui plonge dans la misère plusieurs millions de citoyens.

La France est un pays de droit, cela veut dire que chaque citoyen doit pouvoir bénéficier à tout instant des droits et des protections garantis par la Constitution. Or en s'en prenant aux institutions judiciaires le Gouvernement accumule les freins à l'accès à la justice.

C'est pour cela que nous refusons :

- Un projet qui organise la disparition des tribunaux d'instance, seule véritable justice de proximité, par la création d'une plate-forme nationale de traitement des injonctions de payer par voie intégralement dématérialisée qui éloigne de fait les justiciables les plus modestes en raison de la fracture numérique.
- La privatisation du service public par le recours à des services privés en ligne pour les prestations d'aide à la résolution amiable des litiges.
- Un projet de loi qui prétend réduire le recours à l'enfermement alors qu'il renforce en fait la place de l'emprisonnement en réduisant les possibilités d'aménagement, en facilitant le prononcé de mandats de dépôts, en créant une peine de détentions à domicile sous surveillance électronique réduite à un pur pistage sans accompagnement.
- L'ouverture de 20 nouveaux centres fermés pour les mineurs qui vont transformer durablement les missions éducatives et la philosophie du placement à la Protection Judiciaire de la Jeunesse. La promulgation d'un code pénal des mineurs sans concertation avec les professionnels de l'enfance.
- Le recul sans précédent du contrôle de l'autorité judiciaire sur le travail policier, la marginalisation du juge d'instruction dans le but de le supprimer à terme entraînant la régression du débat judiciaire, recul du principe de la contradiction, des droits de la défense et de manière générale des garanties de la procédure pénale.

Plus particulièrement pour la justice du travail, après plusieurs années de déconstruction du droit du travail qui ont fragilisé les salariés, c'est les prud'hommes qui sont de nouveau attaqués.

- **Dernier coup porté aux prud'hommes : un amendement au projet de loi de programmation de la Justice « vise à permettre la fusion des greffes du tribunal judiciaire et des conseils de prud'hommes lorsqu'ils sont tous deux situés dans une même commune ». Il s'agit donc de supprimer les greffes spécifiques à la juridiction du travail (le greffe du TGI deviendrait en même temps le greffe du CPH), dans le but d'une éventuelle disparition des conseils de prud'hommes en tant que tel. Dans cette juridiction où les juges ne sont pas des professionnels du droit, le rôle du greffe est particulièrement important.**